

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 19 juin 2017 à 20H sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

**Présents** : messieurs JULIEN, DUFREGNE, RONCERET, DENIS, CHERION mesdames DORIAT, EDELIN, DUPOUX, BOYER, AGUINET

**Excusés** : Mesdames PARIS, FAVIER Messieurs JUAN (pouvoir M JULIEN), VOLAT (pouvoir M DENIS), GUEULLET.

**Secrétaire de séance** : Madame EDELIN

Le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

## **1) Lotissement des Vignes**

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu d'activité 2016 présenté par Guillaume SAULZET responsable de projets de la Société d'Equipement de l'Auvergne. En 2016, 2 terrains ont été vendus dans le lotissement, il en reste 6 de disponibles.

## **2) Bâtiment périscolaire**

Monsieur le maire présente 3 projets d'avenants :

- avec l'entreprise REMMEAU concernant le lot 1 terrassement afin d'affiner l'enceinte du terrain côté parking du Centre d'Animation Culturelle. Son montant est de 3 196.93 € HT ce qui fait passer le marché de 61 844.38 € HT à 65 041.31 € HT soit une plus-value de + 5.17 %.
- avec l'entreprise ATELIER FL concernant le lot 4 charpente métallique avec la fourniture et pose d'un bardage. Son montant est de 4 875.27 € HT ce qui fait passer le marché de 29 942.86 € HT à 34 818.13 € HT soit une plus-value de + 16.28 %. Cette plus-value est compensée par une moins-value de 5 479.60 € HT sur le lot 12 faux-plafonds.
- avec l'entreprise LAMOTTE concernant le lot 12 Faux-plafonds et l'enlèvement d'un faux-plafonds extérieur. Son montant est de - 5 479.40 € HT ce qui fait passer le marché de 21 310.74 € HT à 15 831.34€ HT soit une moins-value de 25.71%. Cette moins-value est compensée par une plus-value de 4 875.27 € HT sur le lot 4 charpente métallique.

Le calendrier est globalement respecté grâce à une météo favorable.

### 3) Contrat communal d'Aménagement de bourg

Le garage communal vient d'être démonté, ce qui va permettre l'achèvement de la troisième tranche de travaux des abords de la mairie avec la réfection des murs autour du préau de la mairie ainsi que du côté de la salle des Aînés. Un avenant est pris avec l'entreprise Centre Voirie pour 9 114.95 € HT sur la phase 3 abords de la mairie, ce qui porte le marché de 77 574 € HT à 86 688.95 € HT soit + 11.75% sur cette tranche (pour rappel subvention à hauteur de 70%). L'ensemble des 3 phases de travaux passe de 403 645.65 € HT à 412 760.60 € HT soit + 2.26 %.

Concernant la rue des Vignes une réunion de travail s'est tenue le 19 juin, avec les différents acteurs : élus, bureau d'Etude Réalité, Syndicat d'Ygrande, SIVOM Nord Allier, UTT de Cérilly Bourbon. La rénovation de la chaussée est prévue ainsi que l'amélioration des accotements à proximité de la place de l'église, et sur la partie allant du lotissement des vignes jusqu'à la route d'Agonges avec la mise en accessibilité de l'entrée du cimetière et la mise en place d'un marquage pour le stationnement. L'enveloppe global des travaux est environ de 150 000 € HT (participation du Département 41 000€, Etat estimé à 25 000 €, emprunt de 70 000 € avec le syndicat, fonds propres 14 000 €). Les travaux devraient se dérouler à l'automne. Les riverains intéressés par l'accès au gaz sont invités à se manifester.

### 4) Voirie

La commune adopte une convention de mise à disposition de personnel avec le syndicat de voirie d'Ygrande pour faire face à l'arrêt maladie d'un agent.

Des devis sont adoptés :

- stabilisation des virages sur le chemin des Meignans aux Noisettes 2 200 €
- réfection chemin de Verne 1 300 €
- réfection des Govignons 17 000 €
- réfection chemin de la Mhotte 23 200 €

### 5) Budget

Une décision modificative est adoptée au budget, 4 000 € sont déplacés des dépenses imprévues aux dépenses des bâtiments.

### Divers

- Des motions de l'association des Maires Ruraux sont présentées aux Conseil Municipal :
- L'une concerne la modification de l'instruction des demandes de carte d'identité, par exemple pour Saint-Menoux il faut maintenant aller à Bourbon l'Archambault ou Moulins avec des délais de près de 2 semaines pour obtenir un rendez-vous (+ 4 semaines d'attente)
- La suivante demande un retour de l'Etat dans les territoires ruraux, pour rappel localement certains effectifs dans les trésoreries ne sont pas remplacés ce qui induit des délais de paiement aux entreprises assez longs, sans compter les menaces qui pèsent sur les UTT assurant la gestion des routes départementales.

- Le Conseil Municipal donne une réponse favorable à une demande de TDF (Télé Diffusion de France) concernant un projet de réserve foncière dans le but de réaliser une infrastructure permettant l'accueil de différents clients (téléphonie ou autres). Les élus font le constat de la médiocre couverture de la commune au niveau de la téléphonie.
- Lecture de la lettre de remerciement de la directrice de l'école suite à la participation financière de la commune pour le déplacement des jeunes écoliers au championnat de France d'échec organisé à Charleville Mézières. Les jeunes ménulphiens après leur titre de champion d'Auvergne ont terminé à une méritante dix-neuvième place.
- Un courrier a été envoyé au Préfet avec copie de l'ensemble des lettres d'inquiétudes concernant la mise en place des compteurs Linky. Monsieur le Maire interroge la préfecture sur la possibilité de laisser le choix aux habitants de la commune pour l'installation ou non de ces compteurs prévus au second semestre 2018.
- Lecture de 2 courriels de Daniel GUEULLET adressés au Conseil Municipal concernant principalement l'état du bourg.
- Pour le Téléthon, la marche traditionnelle suivie d'un repas convivial se déroulera le vendredi 1<sup>er</sup> décembre. La manifestation « pêche » sera renouvelée mais devrait se dérouler à une période plus favorable.
- Les élus ont chaleureusement félicité Jean-Paul DUFREGNE suite à son élection comme Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de l'Allier. Ce dernier a été très touché par le score réalisé sur Saint-Menoux et la confiance des Ménulphiens. Suite à la mise en place de la loi sur le non cumul des mandats adoptée lors de la précédente législature, il va devoir privilégier sa nouvelle fonction de député et démissionner de ses postes de président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais et d'Adjoint à Saint-Menoux. Il se prononcera ensuite courant juillet sur le mandat qu'il conserve c'est-à-dire conseiller municipal ou conseiller départemental, comme lui impose la loi.